

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 19 juillet 2010

CP 10/07-24

L'an deux mil dix, le 19 juillet à 11 heures, les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à la mairie de Saint-Antonin-Noble-Val sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

Etaient présents : MM. Empociello, Cambon, Massip,, Viguié, Gonzalez, Mouchard, Roger, Roset et Astoul ;

Etaient excusés : MM. Moignard, Astruc et Bénech.

**ENSEIGNEMENT PRIVÉ
TRAVAUX DE SÉCURITÉ**

Lors de sa session du 26 Juin 2003, notre Assemblée a approuvé la mise en place d'une politique départementale d'aide financière en direction des collèges privés sous contrat d'association pour leurs travaux de mise aux normes de sécurité des bâtiments et des matériaux sur la base de 50 % du montant TTC des travaux, plafonnée au seuil réglementaire de la loi Falloux.

Afin de faciliter la compréhension de cette méthode de calcul, je vous propose un exemple concret, à savoir :

Collège X :

- Montant budget hors subvention :	200 000 €
- Plafond subvention (10 % loi Falloux) :	20 000 €
- Montant des travaux T.T.C. :	100 000 €
- Dépense subventionnable (50 %) :	50 000 €
- Subvention pouvant être attribuée (plafond loi Falloux) : ...	20 000 €

Vous trouverez pour mémoire présenté un tableau récapitulatif des subventions accordées au titre des exercices 2004 à 2009 ainsi que le modèle type de convention.

Madame la Directrice Diocésaine a communiqué les dossiers constitués par les chefs d'établissements concernés.

Le montant des travaux concernant les 6 collèges privés sollicitant une aide pour l'année 2010 s'élève à 140 061,02 € et la subvention qui pourrait ainsi être attribuée est estimée à **47 948 €**

Dans sa réunion du 17 Juin dernier, la 3ème Commission a donné un avis favorable à la répartition des subventions pour les demandes reçues à ce jour.

Compte tenu de ce qui précède, je vous demanderais de bien vouloir délibérer et me faire connaître votre décision sachant que, dans l'hypothèse où la proposition ci-dessus recevrait votre agrément, la situation de la ligne budgétaire, article 20433, sous-fonction 221, serait la suivante :

- Autorisation de programme :	47 948 €
- Engagement à ce jour :	/
- Engagement à la présente Commission :	47 948 €
- Reliquat :	/

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 20 mars 2008 portant délégation d'attributions à la Commission permanente,

Vu la délibération de l'Assemblée du 26 juin 2003 relative à la politique départementale d'aide financière en direction des collèges privés sous contrat d'association pour leur travaux de mise aux normes de sécurité des bâtiments et des matériaux sur la base de 50 % du montant TTC des travaux, plafonnée au seuil réglementaire de la loi Falloux,

Vu l'avis de la 3ème commission réunie le 17 juin 2010,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Approuve la répartition telle qu'annexée de la subvention globale de 47 948 € accordée au titre de 2010, pour les travaux de sécurité dans 6 collèges privés ;

- Autorise à cet effet Monsieur le Président à signer au nom et pour le compte du département les conventions d'aide à l'investissement correspondantes ;
- Impute les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits à l'article 20433, sous-fonction 221 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

ANNEXE 1

TRAVAUX DE SÉCURITÉ DES COLLÈGES PRIVÉS

BILAN ANNÉE 2004

Etablissements Scolaires	Budget Ets hors subvention	Nature De la demande	Montant TTC des travaux	Plafond 10 % Loi Falloux	Subvention votée	Montant Versé	Solde
BEAUMONT DE LOMAGNE Saint Joseph EDU 01340	94 073,00 €	Mise en conformité de l'accessibilité et de la sécurité	314 580,29 €	9 407,00 €	9 407,00 €	9 407,00 €	Soldé
CAUSSADE Saint Antoine EDU 01341	102 007,00 €	Travaux de mise aux normes électriques suite à commission de sécurité.	1 900,00 €	10 200,70 €	950,00 €	950,00 €	Soldé
MOISSAC Jeanne d'Arc EDU 01342	152 020,00 €	Poursuite de la rénovation des installations électriques et mise en place du désenfumage des locaux.	16 815,00 €	15 202,00 €	8 407,00 €	8 407,00 €	Soldé
MONTAIGU DE QUERCY Sainte Agnès EDU 01343	27 905,00 €	Mise en conformité de la rampe d'un escalier extérieur servant d'issue de secours à 2 salles de classe.	2 900,00 €	2 790,50 €	1 450,00 €	1 450,00 €	Soldé
MONTAUBAN Notre Dame EDU 01344	135 187,00 €	Mise en conformité du système d'alarme incendie	18 532,17 €	13 518,70 €	9 000,00 €	7 829,00 €	Soldé (**)
MONTAUBAN Institut Familial EDU 01345	357 054,00 €	Mise en conformité des installations électriques	75 362,00 €	35 705,40 €	31 152,20 €	16 728,12 €	14 424,08 €
MONTAUBAN Saint Théodard EDU 01346	255 575,00 €	Renfort d'un plancher	27 177,05 €	25 557,50 €	13 588,50 €	13 588,50 €	Soldé
PARISOT Jean de la Valette EDU 01347	84 247,00 €	Mise aux normes électriques et incendie	6 081,00 €	8 424,70 €	3 040,00 €	1 672,11 €	Soldé (*)
TOTAL	1 208 068,00 €		463 347,51 €	120 806,50 €	76 994,70 €	60 031,73 €	14 424,08 €

(*) Suite à la fermeture du Collège de Parisot, le solde de la subvention 1 367,89 € ne sera pas versé

(**) Travaux achevés : rendu 1 171 € en DM 1 2008

ANNEXE 2

TRAVAUX DE SÉCURITÉ DES COLLÈGES PRIVÉS

BILAN ANNÉE 2005

Etablissements Scolaires	Budget Ets hors subvention	Nature De la demande	Montant TTC des travaux	Plafond 10 % Loi Falloux	Subvention votée	Montant Versé	Solde
BEAUMONT DE LOMAGNON Saint Joseph EDU 014	88 265,00 €	Mise en conformité de l'accessibilité et de la sécurité - 2ème tranche	314 580,29 €	8 826,00 €	8 826,00 €	8 826,00 €	Soldé
MOISSAC Jeanne d'Arc EDU 014	243 011,00 €	Enclouement d'une cage d'escalier et installation de portes coupe-feu	7 792,78 €	24 301,00 €	3 896,00 €	3 896,00 €	Soldé
MONTAUBAN Notre Dame EDU 014	152 947,00 €	Mise en conformité de l'installation électrique du secteur restauration	16 099,97 €	15 294,00 €	8 049,00 €	8 049,00 €	Soldé
MONTAUBAN Institut Familial EDU 014	359 627,00 €	Poursuite travaux d'électricité, pose d'un faux plafond coupe-feu et phonique et achat de blocs secours	48 568,64 €	35 962,00 €	24 284,00 €	12 014,38 €	12 269,62 €
MONTAUBAN Saint Théodard EDU 014	310 508,00 €	Mise aux normes de sécurité : charpente et couverture	71 444,59 €	31 050,00 €	30 849,00 €	30 849,00 €	Soldé
TOTAL	1 154 358,00 €		458 486,27 €	115 433,00 €	75 904,00 €	63 634,38 €	12 269,62 €

ANNEXE 3

TRAVAUX DE SÉCURITÉ DES COLLÈGES PRIVÉS

BILAN ANNÉE 2006

Etablissements Scolaires	Budget Ets hors subvention	Nature De la demande	Montant TTC des travaux	Plafond 10 % Loi Falloux	Subvention votée	Montant Versé	Solde
BEAUMONT DE LOMAGNON Saint Joseph EDU 0146	88 434,00 €	Mise en conformité de l'accessibilité et de la sécurité 3ème tranche - suite des travaux (avis défavorable commission sécurité du 02/2006)	314 580,29 €	8 843,40 €	8 843,00 €	8 843,00 €	Soldé
DURFORT LACAPELETTE Saint Roch EDU 0146	309 190,00 €	Mise en sécurité du plancher d'un bâtiment scolaire	18 948,08 €	30 919,00 €	9 474,00 €	7 974,04 €	Soldé (*)
MOISSAC Jeanne d'Arc EDU 0146	180 707,00 €	Laboratoire : mise aux normes et conformité électricité - gaz	1 044 015,00 €	18 070,70 €	17 322,00 €	17 322,00 €	Soldé
MONTAUBAN Institut Familial EDU 0146	388 962,00 €	Suite des travaux d'électricité, pose de faux plafonds coupe- feu	65 305,00 €	38 896,20 €	32 653,00 €	0,00 €	32 653,00 €
MONTAUBAN Notre Dame EDU 0146	147 314,00 €	Mise en conformité électrique	22 369,00 €	14 731,40 €	11 184,00 €	11 184,00 €	Soldé
MONTAUBAN Saint Théodard EDU 0146	349 126,00 €	Mise aux normes de sécurité : préau	122 667,40 €	34 912,60 €	34 912,00 €	34 912,00 €	Soldé
TOTAL	1 463 733,00 €	/	1 587 884,77 €	146 373,30 €	114 388,00 €	80 235,04 €	32 653,00 €

(*) Travaux finis : 1 499,96 € rendus

ANNEXE 4

TRAVAUX DE SÉCURITÉ DES COLLÈGES PRIVÉS

BILAN ANNÉE 2007

Etablissements Scolaires	Budget Ets hors subvention	Nature De la demande	Montant TTC des travaux	Plafond 10 % Loi Falloux	Subvention Votée	Montant Versé	Solde
BEAUMONT DE LOMAGNIER Saint-Joseph EDU 015	85 044,00 €	Mise en securite suite a l'effondrement des plafonds : électricité, plancher	200 000,00 €	8 504,40 €	8 504,00 €	8 504,00 €	Soldé
MOISSAC Jeanne d'Arc EDU 015	216 529,00 €	Travaux de rénovation (avis défavorable commission de sécurité du 09/09/2004)	1 232 416,00 €	21 652,90 €	21 652,00 €	21 652,00 €	Soldé
MONTAUBAN Notre Dame EDU 015	133 185,00 €	Mise en sécurité du sol du gymnase	25 235,00 €	13 318,50 €	12 618,00 €	12 618,00 €	Soldé
MONTAUBAN Saint Théodard EDU 015	393 077,00 €	Mise aux normes de sécurité pour rendre possible l'accueil des élèves	94 805,44 €	39 307,70 €	39 307,00 €	39 307,00 €	Soldé
TOTAL	827 835,00 €	/	1 552 456,44 €	82 783,50 €	82 081,00 €	82 081,00 €	0,00 €

ANNEXE 5

TRAVAUX DE SÉCURITÉ DES COLLÈGES PRIVÉS

PROGRAMMATION ANNÉE 2008

Etablissements Scolaires	Budget Ets hors subvention	Nature De la demande	Montant TTC des travaux	Plafond 10 % Loi Falloux	Subvention votée	Montant versé	Solde
DURFORT LACAPELETTE Saint-Roch EDU 016	399 000,00 €	Mise en sécurité des établissements : accessibilité handicapé, encloisonnement d'un escalier, mise en place des extincteurs	50 000,00 €	39 900,00 €	25 000,00 €	0,00 €	25 000,00 €
MONTAUBAN Saint Théodard EDU 01	391 797,00 €	Mise aux normes de sécurité du préau pour rendre possible l'accueil des élèves : 2ème tranche	182 647,34 €	39 179,70 €	39 179,00 €	0,00 €	39 179,00 €
TOTAL	790 797,00 €	/	232 647,34 €	79 079,70 €	64 179,00 €	0,00 €	64 179,00 €

ANNEXE 6

TRAVAUX DE SÉCURITÉ DES COLLÈGES PRIVÉS

BILAN ANNÉE 2009

Etablissements Scolaires	Budget Ets hors subvention	Nature De la demande	Montant TTC des travaux	Plafond 10 % Loi Falloux	Subvention Votée	Montant Versé	Solde
BEAUMONT DE LOMAGNIER Saint-Joseph EDU 017	117 142,00 €	Mise en conformité de la salle d'accueil des élèves	35 083,26 €	11 714,20 €	11 700,00 €	11 700,00 €	0,00 €
MOISSAC Jeanne d'Arc EDU 017	167 795,00 €	Remplacement de l'ensemble des huisseries de la salle technologie	10 395,00 €	16 779,50 €	5 200,00 €	4 678,00 €	522,00 € (*)
MONTAUBAN Notre Dame EDU 017	187 229,00 €	Sécurité des élèves : éclairage extérieur	22 105,12 €	18 722,90 €	11 052,00 €	11 052,00 €	0,00 €
TOTAL	472 166,00 €	/	67 583,38 €	47 216,60 €	27 952,00 €	27 430,00 €	522,00 €

(*) Travaux finis : 522 € à rendre

ANNEXE

TRAVAUX DE SÉCURITÉ DES COLLÈGES PRIVÉS

PROGRAMMATION ANNÉE 2010

CP 10/07-24 an

Etablissements Scolaires	Effectifs	Budget Ets hors subvention	Nature De la demande	Montant TTC des travaux	Subvention Demandée	Plafond 10 % Loi Falloux	Subvention accordée
BEAUMONT DE LOMAGNE Saint Joseph EDU 0188	232	169 622,00 €	Effondrement du crépis du mur et du plafond du porche d'entrée	39 421,05 €	16 962,00 €	16 962,20 €	16 962,00 €
DURFORT LACAPELETTE Saint Roch EDU 01880	68	307 755,00 €	Mise en conformité	2 705,24 €	2 705,24 €	30 775,50 €	1 352,00 €
MOISSAC Jeanne d'Arc EDU 0188	370	164 832,00 €	Remplacement des fenêtres de 2 salles de classe	12 400,00 €	6 200,00 €	16 483,20 €	6 200,00 €
MONTAIGU DE QUERCY Sainte Agnès EDU 0188	69	70 148,00 €	Démontage et reconstruction d'un mur pour éviter un éboulement	5 992,85 €	3 000,00 €	7 014,80 €	2 996,00 €
MONTAUBAN Notre Dame EDU 0188	369	196 735,00 €	- Sécurité des élèves (fermeture de 2 accès avec changement de portail et de portillon)	78 011,00 €	39 005,00 €	19 673,50 €	19 673,00 €
MONTAUBAN Notre Dame EDU 0188			- Mise aux normes de sécurité d'anciens locaux en vue de la réalisation du CDI + remplacement d'un escalier existant				
MONTAUBAN Saint Théodard EDU 0188	374	402 328,00 €	Suite au contrôle de l'APAVE, mise en conformité du réseau gaz des cuisines	1 530,88 €	765,44 €	40 232,80 €	765,00 €
TOTAL	1482	1 311 420,00 €	/	140 061,02 €	68 637,68 €	131 142,00 €	47 948,00 €

Le Président,